

La Sauvegarde des Vergers traditionnels du Salève

Le Syndicat Mixte du Salève se préoccupe de la sauvegarde des vergers traditionnels qui marquent le paysage du Salève. Ces vergers ont connu leur apogée au début du 20ème siècle où chaque ferme possédait des arbres (pommiers et poiriers de haute tige) pour faire du cidre et l'eau de vie. Ils procuraient aussi de l'ombre au bétail et protégeaient les bâtiments du vent.



Les anciens avaient développé des variétés adaptées au climat local. Les vergers sont l'habitat d'animaux qui y trouvent nourriture et refuge.

Jusqu'en février 2006, le Syndicat Mixte du Salève propose de tailler vos arbres de variétés anciennes et de vous aider à en replanter.

Pour toutes informations complémentaires consulter la lettre d'information « Mon Salève n°8 » ou la rubrique « Syndicat Mixte du Salève » dans les actualités de notre site internet www.cruseilles.fr

Informations diverses

⇒ Le Relais Assistante Maternelle a ouvert ses portes

- pour vous, PARENTS OU FUTURS PARENTS qui cherchez un mode de garde pour vos enfants.
 - pour vous, ASSISTANTES MATERNELLES, afin de vous accompagner dans l'exercice de votre profession.
- Le Relais est situé 126, Route d'Annecy à CRUSEILLES, dans les locaux de l'ancienne station TOTAL.
Tél : 04.50.32.38.78

⇒ Menus de la Cantine

Les menus élaborés dans le cadre de la Cantine Scolaire de CRUSEILLES, affichés devant les écoles primaires et maternelles, sont disponibles sur le site internet de la Mairie www.cruseilles.fr. à la rubrique « Vivre à CRUSEILLES » - « L'enfance et la jeunesse » - « La cantine scolaire ».

Programme du Cinébus

POUR LES ADULTES

Le petit lieutenant

Vendredi 20 janvier 2006, à 20h30

Match Point

Vendredi 3 février 2006, à 20h30

Trois enterrements

Vendredi 17 février 2006, à 20h

POUR LES JEUNES

Wallace et Gromit

Vendredi 3 février 2006, à 17h00



Quelques dates à retenir

Samedi 21 janvier	Tournoi - Football Club au Gymnase des Ebeaux
Dimanche 29 janvier	Choucroute organisée par l'A.P.E.L. Ecole Saint Maurice au Gymnase Ebeaux
Dimanche 29 janvier	Badminton Interclub au Gymnase des Ebeaux
Samedi 11 février	Loto organisé par l'A.P.E. Ecole Publique au Gymnase des Ebeaux
Lundi 20 février	Don du sang de 7h à 10h30 au Gymnase des Ebeaux
Du 27 fév. au 3 mars :	Tournoi volley organisé par le Club Omnisport au Gymnase des Ebeaux
Samedi 4 mars :	Fête de la Bière par le Festival des Musiques du Faucigny Gymnase Ebeaux
Dimanche 12 mars :	Carnaval organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 18 et 19 mars	Salon des vins organisé par Cruseilles Tennis de Table au Gymnase Ebeaux
Samedi 25 mars	Moules Frites par le Judo Club au Gymnase des Ebeaux
Lundi 24 avril :	Don du sang de 16h à 19h au Gymnase des Ebeaux



Date : Janvier 2006

Les vœux du Maire

A41

Repas des Aînés

Mémoire

Travaux de la commune

SPANC

Déneigement

Sauvegarde des Vergers

Quelques dates à retenir

Informations diverses

Programme Cinébus



INFORMATIONS MUNICIPALES DE CRUSEILLES

Brève d'hiver



Les Vœux du Maire

L'année nouvelle sera d'une très forte intensité sur le front des investissements communaux.

Dès Janvier 2006 les appels d'offres seront lancés auprès des entreprises pour commencer la 1^{ère} tranche du parking du Pontet ainsi que la réfection des trottoirs de la Grand Rue et celle de la Route de Fésigny.

Sous la responsabilité de la Municipalité et avec le versement de la Participation pour Voirie et Réseaux, l'aménagement de la RN 201 devra permettre d'accéder facilement au futur supermarché, le permis de construire ayant été retourné fin décembre 2005 par la DDE.

En partenariat avec la Communauté de Communes, l'Ecole Maternelle, le restaurant scolaire et la salle Garderie Périscolaire se positionneront à proximité de la Gendarmerie.

Conduits sous l'égide de la Société ADELAC les premiers travaux de la portion autoroutière A41 débuteront.

Tous ces aménagements vont sans doute perturber nos habitudes. Je compte sur votre compréhension et votre patience qui devraient permettre d'améliorer notre cadre de vie.

Avec le Conseil Municipal, je vous présente nos vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour l'année 2006.

Autoroute A41

Dominique PERBEN, ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, s'est rendu à CRUSEILLES pour signer le contrat de concession de l'autoroute A 41 entre Villy-le-Pelloux et Saint-Julien-en-Genevois le jeudi 27 octobre. Cette signature a eu lieu au gymnase des Ebeaux en présence de Maurice FRAUDEAU, et de différentes personnalités.



La concession de l'autoroute A41 qui reliera Annecy à Genève revient au Groupement ADELAC (AREA, Bouygues Construction et Colas). Ce projet de plus de 850 millions d'euros sera réalisé sans aucun financement public.

Des ouvrages d'art devront être construits pour intégrer le tracé de cette autoroute au paysage.

ADELAC propose également un ensemble de mesures permettant l'insertion de cet ouvrage dans son environnement : protection des eaux, minimisation des déboisements, aménagements paysagers, mise en place de dispositifs de protection contre le bruit et réduction des matériaux excavés.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site de la D.D.E. Haute-Savoie Rubrique Actualités : www.haute-savoie.equipement.gouv.fr

Avis aux propriétaires : La mairie reçoit des demandes de logement pour la durée du chantier. Les personnes ayant des disponibilités peuvent prendre contact avec le secrétariat.

Mairie de CRUSEILLES

35, Place de la Mairie—BP 5
74350 CRUSEILLES

Téléphone : 04 50 32 10 33

Télécopie : 04 50 44 07 36

Messagerie : mairie@cruseilles.fr

Site internet : www.cruseilles.fr

Repas des Aînés

Samedi 22 octobre 2005, joyeuse animation au restaurant scolaire des Ebeaux. En ce 1er jour des vacances d'automne, changement dans la fréquentation du lieu. Les écoliers et les collégiens, libérés après 2 mois de classe bien remplis, ont laissé place à leurs aînés pour la journée de retrouvailles annuelle.



Le bouche à oreille a bien fonctionné et les groupes d'amis, surtout parmi les nouveaux, se retrouvent avec grand plaisir. L'ambiance est chaleureuse et animée.

L'équipe municipale et le CCAS ont décoré avec soin la salle, les tables sont dressées aux couleurs de l'automne.

Le menu, préparé avec attention par le traiteur habituel, éveille et régale les papilles les plus sensibles.

Comme à l'accoutumée, l'arrivée des gâteaux magnifiquement présentés soulève l'admiration avant de laisser place à la dégustation.

La rencontre se poursuit avec musique appréciée des danseurs. Rendez-vous est pris pour la journée de retrouvailles 2006.

Mémoire

⇒ Cérémonie du 11 Novembre

En cette journée frileuse, où Cruseilles célèbre le souvenir de la Grande Guerre et de tous les conflits qui ont émaillé l'histoire du monde, les Anciens Combattants se sont rassemblés à l'invitation de la Mairie.

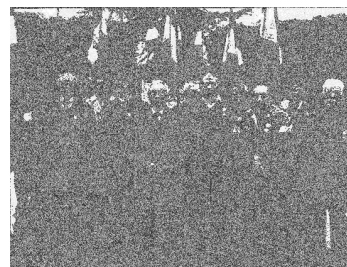
Autour du Conseil Municipal, Anciens de 1939-1945, d'Indochine, A.F.N., Pompiers et Harmonie ont participé aux différentes étapes de cette matinée : Messe du souvenir et pour la Paix, manifestation au Monument aux Morts où la population s'est rassemblée. Après le traditionnel dépôt de gerbe et la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, la participation des enfants permet de s'intégrer à ce travail de mémoire : dépôt de fleurs et surtout, moment de suprême émotion, lecture de 2 lettres de « poilus » de CRUSEILLES, livrant leurs sentiments sur ce conflit débutant (elles sont datées d'août 1914) mais déjà terrible. Ils étaient loin de se douter qu'il allait durer jusqu'au 11 novembre 1918. Le tout est rehaussé par les prestations de notre harmonie.

Le traditionnel verre de l'amitié a rassemblé la population pour un moment de convivialité. A midi, à l'invitation de la Mairie, les AFN et les Anciens Combattants de CRUSEILLES ont pu déguster le menu concocté à leur intention et partager, pendant ce temps privilégié, l'amitié et les souvenirs.

⇒ Hommage aux Anciens d'AFN le 5 décembre 2005

Une cérémonie rassemble au Monument aux Morts, les Anciens Combattants d'AFN du canton, d'Indochine, de 1939/45, le Maire et les Conseillers Municipaux, pour commémorer la fin du conflit algérien.

Une gerbe est déposée par les autorités en l'honneur de tous ceux qui ont sacrifié de belles années de jeunesse. René CHAFFARD donne lecture du message officiel rappelant les conditions souvent traumatisantes pour ces jeunes appelés.



A cette occasion 5 AFN ont reçu la Croix du Combattant : Maurice GERVAZ, Joseph HUMBERT, Paul JEANTET, François MEGEVAND et Maurice GAY. Un vin d'honneur servi à la Mairie a clos cette manifestation du souvenir.

Les Travaux de la Commune

Les travaux d'aménagement du carrefour Route nationale/Route du Noiret et ceux de la route de Fésigny vont démarrer dans les prochains jours et se dérouleront en même temps.

Pour se faire dans les meilleures conditions et pour la sécurité de chacun, la route de Fésigny va être coupée pour toute la durée des travaux c'est-à-dire jusque mi-mai 2006. Nous rassurons les habitants de la route qui pourront toujours accéder à leur domicile selon des consignes qui seront données au fur à mesure de l'avancement des travaux.

Vous avez pu constater l'implantation de nouvelles toilettes publiques, vers la maison de retraite, qui seront prochainement mises en service.

Dans le but d'améliorer la circulation piétonne et le stationnement au centre ville, la réfection des trottoirs de la grand Rue et la réalisation du parking du Pontet sont engagées.

Le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

L'assainissement

L'assainissement collectif est de la compétence de la Communauté de Communes. L'assainissement individuel est de la compétence de la commune.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C.

Les communes doivent impérativement avoir créé avant le 31 décembre 2005 un service public chargé du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Cette obligation leur est faite par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

La réalisation des ouvrages appartient aux particuliers dont la responsabilité peut être engagée en cas de pollution.

En ce qui concerne les communes, leur obligation est de contrôler ces ouvrages, à savoir :

- pour les installations neuves :
 - la conception et l'implantation,
 - la bonne exécution des ouvrages.
- pour les installations existantes :
 - la vérification périodique de leur bon fonctionnement.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne également l'obligation d'organiser et de réaliser un contrôle périodique des installations.

Création d'un S.P.A.N.C. à Cruseilles

Pour être en conformité avec la Loi sur l'Eau, le Conseil Municipal :

- a décidé la mise en place d'un S.P.A.N.C. à compter du 1er Janvier 2005,
 - a confié les missions de contrôle des installations au Cabinet NICOT (1 contrôle tous les 4 ans).
- Tout comme l'assainissement collectif, le financement du S.P.A.N.C. est assuré par les usagers, à savoir :
- un coût forfaitaire d'instruction d'un projet d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire ou de réhabilitation d'un système,
 - une redevance annuelle de contrôle de bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif existant.

Le Déneigement

Nous sommes en hiver. A cette saison à Cruseilles, nous côtoyons souvent la neige et le verglas. Le paysage tout entier s'en trouve modifié au gré du temps et des températures. L'hiver nous apporte une nouvelle beauté des paysages, et des plaisirs de la neige, mais aussi des inconvénients.



Des précautions pour soi et pour les autres sont nécessaires pendant cette saison, afin d'en profiter au mieux pour certains et, de passer aisément ce cap difficile pour d'autres.

CERTAINES RÈGLES SONT À RAPPELER :

⇒ Concernant les piétons :

Faire attention aux plaques de verglas ou de neige dure qui peuvent faire chuter.

⇒ Concernant les automobilistes :

Pour les déplacements : adapter sa vitesse à l'état de la route, s'équiper en pneus adaptés, vérifier leur gonflage et leur état.

Pour le stationnement : prévoir à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement.

⇒ Concernant les habitants :

Le déneigement des trottoirs est sous la responsabilité des riverains (copropriétaires, habitants, commerçants).

A SAVOIR :

- ⇒ Le salage préventif sur un sol sec et froid est inefficace et inutile.
- ⇒ Le sel perd de son efficacité en dessous de - 5°C.
- ⇒ La fusion du verglas ou de la neige avec le sel intervient 20 minutes après l'épandage, pendant ce temps le sol devient plus glissant.

Des conventions pour le déneigement des lotissements et voies privées sont établies avec les copropriétaires, syndicats ou particuliers qui en auront fait la demande à la Mairie. La facturation de ce service se fait au nombre de passages.

Le déneigement est un travail considérable, effectué de jour comme de nuit, il faut faire preuve d'un minimum de patience et de compréhension.

NE PAS OUBLIER QUE L'HOMME NE MAÎTRISE PAS DAME NATURE.